

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

25<sup>ème</sup> année - N°4694 - Lundi 26 Août 2024 - Prix : 200 Fc

SOCIÉTÉ :

## À Anjouan, on mange du périmé



Des habitants d'Anjouan creusent le sol pour avoir du riz.

**CRISE DE LA FILIÈRE VANILLE :**

**AGK tacle à son tour «Vanille Djema»**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

**21 Swafar 1446**

**Prières aux heures officielles  
Du 26 au 31 Août 2024**

**Lever du soleil:**

**06h 14mn**

**Coucher du soleil:**

**18h 04mn**

Fajr : **05h 01mn**

Dhouhr : **12h 12mn**

Ansr : **15h 19mn**

Maghrib: **18h 07mn**

Incha: **19h 21mn**



## MPOX:

## Le pays renforce le contrôle aux frontières

*Pour se prémunir contre le virus Mpx (variole du singe), le pays renforce la surveillance au niveau des points d'entrée, (maritimes et aériens). À en croire le secrétaire général de la santé, la menace est réelle et le pays se veut vigilant.*

Face à l'épidémie Mpx (variole du singe) qui continue à gagner du terrain dans plusieurs pays d'Afrique, les autorités comoriennes renforcent la surveillance au niveau des frontières. Dans un point de presse, le secrétaire général Dr Ben Imani Issa a expliqué que la menace est réelle et « notre pays ne peut pas rester les bras croisés ». Bien qu'aucun cas n'ait été déclaré aux Comores, les autorités sanitaires mettent en place

un système de vigilance. « Le gouvernement par l'intermédiaire du ministère de la santé s'est penché sérieusement sur la question et une réunion multisectorielle s'est effectuée, des mesures ont été prises pour limiter les risques, assurer un diagnostic correct de la maladie, éviter la propagation et éduquer la population », déclare-t-il.

Il est ressorti de cette réunion, le déploiement d'équipes sanitaires aux points d'entrée (Port et aéroport) et au niveau des points de passage portuaire et aéroportuaire. « Ces équipes sont chargées de continger les flux de passager venant de l'étranger (pays touchés) de les sérier, de détecter les cas avérés ou suspects et de faire une veille épidémiologique par des suivis ciblés », explique le conférencier. Il

sera question aussi de doter le pays en moyens sûrs et fiables de diagnostic permettant d'affirmer ou infirmer les cas éventuels. Les laboratoires ont été désignés au niveau national avec des kits de tests en conséquence. Selon nos informations, les commandes des réactifs devaient se faire le samedi 24 août pour être réceptionnées au plus tard le mardi 27 août.

Ainsi, le mécanisme de sensibilisation et de communication tant auprès du personnel de santé que de la population via les agents de santé communautaires, etc. seront de mise. « Le gouvernement se tient prêt pour prévenir mais aussi pour contenir un éventuel cas. Ces mesures de prévention et de recherche diagnostique vont s'accompagner de préparations de site d'accueil et



Contrôle au frontière (photo d'illustration).

d'isolement éventuel. Notons que cette annonce fait suite à une réunion tenue à la présidence le vendredi 23 août dernier, rassemblant les membres de la cellule de gestion de l'épidémie sur la variole du singe. Cette réunion visait à coordonner

les efforts entre les différentes parties prenantes afin de mettre en place un plan d'action efficace pour répondre à l'urgence de la situation.

Andjouza Abouheir

## COMMERCE MULTILATÉRAL

## Le gouvernement américain félicite l'adhésion des Comores à l'OMC

*Dans un communiqué l'Ambassade des Etats-Unis à Madagascar en l'Union des Comores félicite le gouvernement comorien pour son adhésion en tant que 165ème membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) le 12 août dernier. Tout en saluant également l'acceptation par les Comores de l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche.*

Après l'adhésion des Comores à l'OMC, le gouvernement américain n'a pas tardé de réagir en félicitant l'Union des Comores pour son adhésion. C'est dans un communiqué de presse du 22 août, que l'Ambassade des Etats-Unis à Madagascar et en Union des Comores a félicité le gouvernement comorien pour son adhésion en tant que 165ème membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) le 12 août der-

nier. Tout en saluant également l'acceptation par les Comores de l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche. Il est à préciser que le gouvernement américain est le premier pays à féliciter cette adhésion.

« L'adhésion des Comores à l'OMC est un signal fort de l'engagement du pays à promouvoir un climat d'investissement favorable et à garantir un environnement commercial équitable et transparent. Avec cette adhésion, les Comores se joignent à toutes les autres nations

membres dans l'établissement des avantages et des obligations qui définissent le système commercial international : la transparence, la prévisibilité, la redevabilité et l'Etat de droit », souligne le communiqué.

Et d'ajouter, en confirmant son acceptation de l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche, les Comores s'engagent également à interdire les subventions néfastes à la pêche et à contribuer à la durabilité des océans. Les Etats-Unis sont fiers d'être un partenaire des

Comores pour lutter contre la pêche illégale, non réglementée et non déclarée et pour sécuriser les frontières maritimes comoriennes. Pour finir, le gouvernement américain est aux côtés du gouvernement des Comores pour aider à stimuler la prospérité économique du pays et encourager la bonne gouvernance et la transparence au profit du peuple comorien.

Nassuf Ben Amad

## PRODUCTION :

## Un Laboratoire de mise aux normes des produits, pour bientôt

*Lors de la dernière réunion hebdomadaire mercredi 21 août, le ministre de l'agriculture Dr Daniel Ali Bandar n'a pas manqué l'occasion d'évoquer la question de la mise en place d'un laboratoire de mise aux normes des produits. Cette action rentre dans le cadre de la certification des produits importés afin de préserver la santé et sécurité de la population.*

Plusieurs procédures sont au programme afin d'obtenir la licence pour ouvrir le laboratoire de certification. « Pour le développement de l'élevage, une société de provende est déjà en discussion. Ce qui manque, ce n'est pas le financement mais les procédures législatives, des cadres réglementaires qui empêchent le ministère de la mettre en place. Nous avons expliqué à l'assemblée. La question sera étudiée », explique Dr Daniel Ali Bandar, ministre de l'agriculture. Il a rassuré que des laboratoires in-vitro sont à prévoir. « Concernant les

vaches, nous prenons l'engagement d'acheter des vaches à lait à l'extérieur. » Et de continuer : « Nous avons les modalités de procéder à une insémination artificielle qui implique d'injecter des semences aux vaches afin de booster la production du lait. »

Du côté de la pêche, la création d'un laboratoire de mise aux normes pour certifier l'état des produits a déjà débuté. « Le gouvernement met les bouchées dou-

bles et s'engage à nous financer. Nous espérons que l'année prochaine, on inaugurer ce laboratoire. Une action qui va nous permettre d'exporter nos produits mais aussi sécuriser la population en vérifiant l'état des produits qui proviennent d'ailleurs », souligne-t-il. Selon le ministre, un projet de poulaillers à court terme est fait partie de ses occupations. Il englobe deux volets: au niveau des œufs mais aussi des poules,

jusqu'à la commercialisation. « Nous allons construire à peu près 15 poulaillers cette année à part ceux qui sont déjà construits à travers le PIDC. Par la suite, nous mettrons au moins 1000 œufs dans le but d'obtenir 15.000 poules qui pondent en une journée. Même vision pour le poulet de chair », renchérit-il.

Il a tenu à préciser qu'avant d'ouvrir une grande société, ils accompagnent d'abord les pay-

sans qui sont prêts ou les coopératives dans leurs activités. « Nous comptons sensibiliser dans chaque village, des volontaires pour leur remettre des congélateurs afin de ne jamais manquer de poisson, poulet ou viande. Dans ce cas la vente des poissons dans les brouettes va cesser » prévient-il.

Mohamed Ali Nasra

Dr Daniel Ali Bandar, ministre de l'agriculture et de l'élevage.



**La Gazette des Comores**  
**Fondateur et Directeur général**  
 Said Omar Allaoui  
**Directeur de la publication**  
 Elhad Said Omar  
**Rédactrice en chef**  
 Andjouza Abouheir  
**Secrétaire de rédaction**  
 Toufé Maecha  
**Rédaction**  
 Mohamed Youssouf  
 Sanaa Chouzour  
 A. Mmagaza  
 M.I.M Abdou  
 Nassuf Ben Amad  
 Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar  
 Riwad  
 A Bardraoui  
 Mohamed Ali Nasra  
**Mise en page**  
 Abdouchakour Aladi Nourou  
**Responsable commercial**  
 Mariama Mhoma  
**Documentation archiviste**  
 Hadidja Abdou  
**Photographe / Site Web**  
 Mohamed Said Hassane  
**Impression**  
 Graphica Imprimerie  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)  
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



## SOCIÉTÉ :

## À Anjouan, on mange du périmé

*Faute de riz, des familles sont contraintes de déterrer du riz périmé pour se nourrir. Cette scène se déroule en plein centre de Mutsamudu, à Anjouan, près de la société des hydrocarbures. Une réalité inconcevable dans un pays épargné par la guerre.*

Des images qui ne laissent personne indifférent. En 2024, des personnes sont obligées de se nourrir avec du riz périmé. À proximité de la société des hydrocarbures à Anjouan, des familles s'exposent en plein jour pour se procurer du riz avarié,

mélangé à de la poussière, qu'elles trient ensuite pour le consommer. Une réalité incompréhensible dans un pays où il n'y a pas de guerre. Dans une vidéo devenue virale sur les réseaux sociaux, un homme décrit cette situation amère. « Vous voyez ces gens, ils sont entrain de ramasser le riz périmé, jeté par certains magasins. Mais vu la faim, ces gens n'ont nul le choix que de trier le riz pour se nourrir », laisse-t-il entendre image à l'appui.

Malheureusement cette pénurie dure depuis un moment. « Il est vrai qu'il n'y a pas de guerre, mais il existe bel et bien des responsables

qui décident de priver leur peuple de tout moyen de subsistance. Leur but ultime est de tirer profit de cette faim en l'échangeant contre le pouvoir lors des prochaines élections », déclare Assane Ali, les larmes aux yeux, un citoyen qui s'est dit très attristé par cette situation. Pour certains, cette situation inhumaine est un affront à la dignité des habitants d'Anjouan. « La population, déjà tiraillée par la misère, est maintenant confrontée à une famine orchestrée par des individus sans scrupules, prêts à tout pour satisfaire leurs ambitions », s'est plaint un citoyen qu'on a interrogé par nos

soins à Anjouan.

Le riz ordinaire, denrée alimentaire de première nécessité, devient introuvable sur toute l'île. Les responsables de l'Office chargé de l'importation et de la commercialisation du riz (Onicor à Anjouan) trouvent des prétextes pour éviter les rencontres avec la presse. Mais ce que nous avons appris, c'est que beaucoup de familles subissent les conséquences de ces pénuries à répétition. Selon les personnes interrogées, certains « agents de l'Onicor à Anjouan utilisent les noms de commerçants, c'est-à-dire leurs NIF (numéro d'identification

fiscale), pour revendre ou donner le riz à des amis en partageant ensuite les bénéfices ». Cette pratique explique pourquoi le marché noir du riz est préoccupant », tonne Badrou Saïd, un commerçant rencontré au centre-ville. « C'est très dur et inhumain de voir des anjouanais en 2024, déterrer des grains de riz pourri pour se nourrir », a-t-il déploré. A l'heure où nous bouclions ces quelques lignes, nous n'avons pas pu joindre l'Onicor à Moroni. Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.

Younès

## CRISE DE LA FILIÈRE VANILLE :

## AGK tacle à son tour « Vanille Djema »

*La société AGK à travers son conseiller juridique Me Saïd Issa Mdaouhoma s'est défendu contre les accusations de l'association Vanille Djema selon lesquelles, l'établissement Amine Kalfane sabote la filière. Devant la presse ce weekend, Me Saïd Issa a rejeté des allégations mal fondées, selon l'article 3 définissant le principe des activités du commerçant avant d'élucider l'origine de la colère de l'association Vanille Djema.*

Un des principaux exportateurs de vanille depuis les années 60, la société AGK a tenu à défendre son image. Son conseiller juridique a tenu une conférence de presse samedi dernier pour répondre aux accusations de Vanille Djema (lire La Gazette n°4693 du vendredi 23 juillet). « L'association des préparateurs de vanille ont rencontré la presse

dernièrement pour ne défendre que leur propre intérêt. Ces préparateurs achètent la vanille à 10.000 kmf le kilo pour le revendre aux exportateurs à 85.000 kmf. C'est 75.000 kmf de bénéfice », souligne-t-il.

Et de poursuivre : « Toutefois, la société AGK achète pour revendre avec bénéfice à son tour. Ces dernières années le marché international est impacté par la pandémie de covid-19 et la guerre russo-ukrainienne. Puis les prix de la vanille varient au full des années. Au lieu de négocier avec la société pour un arrangement bénéfique à tout le monde, les préparateurs ont déclaré le prix de 85.000 kmf indiscutable et inchangeable ».

Depuis la pandémie, le commerce international connaît des déficits. Un phénomène défavorable pour les commerçants. « L'article 3 définit trois activités du commerçant, achat, vente et bénéfice. Dans le contexte



A droite, Me Saïd Issa Mdaouhoma.

actuel, la société ne peut acheter et vendre à perte. Et puisque les préparateurs ne négocient pas le prix de la vanille selon le contexte actuel du commerce international, ils accusent la société de ruiner la filière vanille. C'est un produit dégradable, il faut vend-

re en temps voulu sauf qu'il y a une fluctuation des prix entre les exportateurs et les préparateurs dudit produit », explique-t-il.

Rappelons que les produits rentables ont été caractérisés à l'échelle internationale comme le girofle, l'ylang-ylang et la

vanille. En occurrence on ne parle plus d'ylang-ylang. Ce produit est rendu inutile après la crise de covid-19, la guerre en Ukraine. C'est dans ce sens que le conférencier a éclairé « le logiciel utilisé au niveau international sur le commerce de la vanille n'admet pas un retard de vente de 5 ans. Alors si la société AGK voulait saboter la filière depuis 2022, cela serait déjà fait. Car le système n'aurait jamais reconnu les Comores en tant que pays exportateur du produit. Les Comores produisent une poignée de vanille par rapport à Madagascar. D'ailleurs c'est le premier pays exportateur dudit produit alors que le président malgache a libéralisé récemment l'utilisation du produit à cause des déficits qui existent dans le marché. Pour trouver une issue à cette crise il faut des négociations gagnant-gagnant ».

Kamal Gamal

## FAITS DIVERS :

## Housni succombe à ses blessures



Photo d'illustration

*Housni, 20 ans, originaire de Koimbani dans la région de Washili à Ngazidja a perdu la vie après avoir reçu un coup de bâton dans une altercation entre jeunes lors d'une soirée de Toirab au village. Son agresseur est entre les mains de la gendarmerie.*

Les faits se sont déroulés à Koimbani dans le Washili au nord-est de Ngazidja, dans la nuit du mercredi 21 au jeudi 22 août. Lors d'une soirée de toirab, un groupe de jeunes de Koimbani et un autre d'Irohé se sont disputés au point d'en venir aux mains. Pour essayer de calmer les esprits, le jeune Housni, selon les témoignages, s'était

interposé afin de séparer les deux groupes. Malheureusement, il a reçu un coup de bâton, qui lui a été fatale. Selon le procureur de la République Mohamed Djouanaïd, « un jeune d'Irohé a arraché une arme blanche plus précisément un morceau de bâton, qui était entre les mains d'un jeune de Koimbani pour asséner un coup le jeune Housni ».

Et de poursuivre : « Housni a été grièvement blessé, ce qui lui a causé une perte de connaissance. Immédiatement évacué à l'hôpital de Koimbani pour des soins, les docteurs ont préconisé un transfert à El-maarouf. Malheureusement, il a succombé

à ses blessures », vers 3 heures du matin. Selon toujours le communiqué du Procureur, l'origine de cette dispute date de 2023, au cours d'un match de foot qui avait opposé des équipes de ces deux localités. « Un jeune de Koimbani aurait été agressé par un jeune d'Irohé. Au cours du toirab du 21 août, ce dernier aurait remarqué la présence de son agresseur. Donc il a décidé de se venger. » En tout cas, les notables et responsables de Koimbani dans le Washili ont tenu à expliquer que les deux localités n'ont aucun conflit et que c'est à la justice de se charger de ce dossier.

Mohamed Ali Nasra



## TRANSFERT MONÉTAIRE :

**Le PAPSS : un moyen de transaction rapide et à moindre coût**

*La Banque Centrale des Comores et le Système de Paiement et de Règlement Panafricain (PAPSS) ont annoncé le démarrage officiel des activités d'implémentation du Papss aux Comores. Ce mécanisme permet des transactions avec les pays africains rapidement et à moindre coût.*

**P**APSS (Pan-african payment and settlement system), ou Système de paiement et de règlement panafricain en français, est une infrastructure de marché financier transfrontalière permettant les opérations de paiement en Afrique. Elle a une technologie de pointe reliant les banques africaines, les prestataires de services de paiement et d'autres intermédiaires du marché financier, permettant des paiements instantanés et sécurisés entre les pays africains. Aux Comores depuis trois jours, des membres du PAPSS étaient reçus à la Banque Centrale des Comores où ils ont lancé les activités d'implémentation de cette plateforme aux Comores. « Le PAPSS est un moyen pour faciliter les échanges entre pays africains. Il permet d'effectuer des paiements instantanés par les

donneurs d'ordre aux bénéficiaires dans leur devise locale, où qu'ils se trouvent en Afrique et à moindre coût, a déclaré le gouverneur de la BCC, Younoussa Imani. « Avec PAPSS, les frais de transaction varient de 2 à 12 dollars. Une réduction significative par rapport aux banques classiques qui étaient à hauteur de 40 dollars ».

Le PAPSS est conçu pour réduire la complexité et les coûts des paiements transfrontaliers en Afrique, en améliorant l'efficacité opérationnelle et en ouvrant de vastes perspectives économiques à toutes les parties prenantes. Les banques commerciales, les prestataires de services de paiement et les autres intermédiaires financiers qui utilisent PAPSS bénéficient d'un processus simplifié qui réduit les coûts et la complexité des opérations de change pour les transactions transfrontalières entre les marchés africains, d'une capacité de paiement transfrontalier instantané et sécurisée à leurs clients dans toute l'Afrique et d'une plateforme qui permet l'innovation dans le commerce transfrontalier et l'accès à de nouveaux marchés africains.

Les gouvernements et les banques centrales partenaires du

PAPSS bénéficient d'un allègement de la pression sur les comptes courants et des demandes de liquidités en devises étrangères, d'une transparence accrue de l'activité commerciale transfrontalière, ce qui permet une meilleure surveillance des transactions transfrontalières et un potentiel accru de génération de revenus et de meilleures opportunités d'inclusion financière et d'une croissance économique accrue grâce au commerce intra-africain. Les entreprises, les PME et les particuliers bénéficient de paiements instantanés ou quasi instantanés lors de transactions transfrontalières, sans avoir à se préoccuper de la conversion des devises, d'une amélioration du fonds de roulement grâce à la certitude des paiements et à la rapidité des transactions et d'un accès à diverses options de facilitation des paiements grâce à un réseau croissant d'intermédiaires financiers. « Avec PAPSS, on peut faire sa transaction en 2 minutes et en devise locale en plus. Je pense que c'est un bon outil pour les comoriens qui veulent faire des transactions en Afrique », a-t-il souligné. En présence des membres du PAPSS, un atelier a réuni les directeurs généraux des banques com-



Younoussa Ben Imani, gouverneur de la banque centrale des Comores.

merciaux pour les informer sur les avantages de cet outil. « Pour pouvoir bénéficier le PAPSS, le pays devrait adhérer et c'est déjà fait pour la BCC depuis juillet dernier. Maintenant, on veut pousser les banques commerciales à adhérer pour que les clients puissent bénéficier de cette plateforme », a-t-il indiqué.

De son côté, le directeur général adjoint du PAPSS John Bosco Sebabi montre que l'implémentation de cette plateforme aux Comores constitue une étape importante dans le déploiement du système sur l'ensemble du continent africain. « Le PAPSS représente une avancée significative vers l'intégration financière en Afrique, facilitant non seulement les transactions commer-

ciales entre les Comores et d'autres pays africains mais contribuant également l'atteinte des objectifs de la ZLECAF. Notre ambition est d'améliorer les échanges commerciaux et de renforcer l'intégration économique sur le continent », dit-il. Et d'ajouter : « Aujourd'hui échanges avec les pays africains est à hauteur de 14% avec 127 banques commerciales. Bientôt, nous allons avoir d'autres pays qui vont adhérer ». Parmi eux, on peut citer le Kenya, le Malawi, le Rwanda, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe. Ces pays s'ajouteront aux pays déjà membres comme le Djibouti, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Nigéria et Sierra Leone.

MY

## UNION DES COMORES

Unité - Solidarité – Développement

## MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

Direction Générale de l'Énergie des Mines et de l'Eau (DGEME)

Projet de Renforcement de la Gouvernance du Secteur Eau (PROGEAU)

Unité de Gestion de Projet (UGP)

CKM 1084 01V

Avis d'Appel d'Offres  
(AAO)

Date : 05 août 2024

Référence : Marché des travaux de réhabilitation et d'extention de l'AEP de Nioumachoi

AOI No : AO/01/2024/DGEME/UGP/PROGEAU/AEP-Nioumachoi

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores (Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures – Direction Générale de l'Énergie, des Mines et de l'Eau) a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût du « Projet de renforcement de la gouvernance du secteur de l'Eau (PROGEAU) en Union des Comores ». Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre des travaux de réhabilitation et d'extension du système d'adduction d'eau potable (AEP) de Nioumachoi (Mohéli).

2. L'Unité de Gestion du PROGEAU, pour le compte du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures et de la Direction Générale de l'Énergie, des Mines et de l'Eau sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour exécuter les travaux de construction d'un nouveau captage, remplacement d'une partie de tuyaux pour l'adduction, construction d'un nouveau réservoir de 200m3 et construction d'une nouvelle unité de traitement ("les Travaux").

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Coordinateur national du PROGEAU, Email : 2018.progeau@gmail.com et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres à l'UGP/Direction Générale de l'Énergie, de l'Eau et des Mines, Coulée de lave à côté de la Sonelec, Moroni – Comores, Tél. +269 3204818 de 8h00 à 16h00.

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus.

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux des Documents Type de Passation de Marchés pour Travaux de l'AFD.

6. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 30 septembre 2024 à 12h00 (heure locale). Les Offres doivent comprendre une garantie de l'Offre pour un montant de 5 000 000 KMF.

7. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent le

**03 octobre 2024 à 10h00 à l'adresse suivante :** Direction Générale de l'Énergie, de l'Eau et des Mines, Coulée de lave à côté de la Sonelec, Moroni – Comores.

8. Les exigences en matière de qualifications sont :

- Ne pas avoir d'antécédents de non-exécution de marchés au cours des 5 dernières années.
- Ne pas avoir de litiges en instance.
- Disposer d'une capacité financière permettant de subvenir à un besoin de trésorerie à hauteur de :

**200 000 euros**  
- Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins **1 million d'euros (1 000 000 €) au cours des trois dernières années**

- Expérience de marchés de construction à titre d'Entrepreneur principal, de membre de groupement, d'ensemblier ou de sous-traitant au cours des 5 dernières années à partir du **1er janvier de l'année 2019 : au moins 3 marchés de plus de 500 000 € .**

## HOMOLOGATION DES ÉQUIPEMENTS RADIOÉLECTRIQUES :

## Un coup d'accélérateur

*C'est un processus qui remonte à décembre 2022, quand les deux anciens directeurs des douanes et de l'ANRTIC, Moustafa Hassani Mohamed et Saïd Mouinou Ahamada avaient signé un partenariat pour le contrôle de conformité des appareils électroniques rentrant en Union des Comores. La semaine dernière, deux rencontres entre les nouveaux patrons des deux institutions et le comité mixte mis en place, a donné un coup d'accélérateur à ce projet ô combien important.*

**A**u cours de la semaine dernière, les deux entités se sont rencontrées à deux reprises dans les locaux de la douane. L'objectif étant de faire une évaluation de la mise en application dans les meilleurs délais du contrôle des appareils électroniques rentrant dans le pays. « Les deux délégations ont longuement échangé sur les modalités de mise en place des équipes de contrôle qui seront chargées de vérifier la conformité des équipements de radiocom-

munications importés dont la plupart rentrent au pays par les douanes », nous informe l'autorité de régulation. Le nouveau directeur de l'Anertic est pressé nous dit-on de voir cette mesure rentrer en application pour le bien des consommateurs des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ces mesures sont en tout cas en conformité avec les dispositions de l'article 4 de la nouvelle loi sur les télécommunications qui donnent la latitude à l'Autorité de régulation de donner l'agrément aux opérateurs économiques évoluant dans le domaine, en suivant un cahier de charges établi par l'autorité. « L'autorisation d'importer des équipements destinés à être connectés à un réseau ouvert au public ainsi que des équipements radioélectriques. » Le but ne sera pas de restreindre le marché mais, de l'assainir en interdisant l'importation de tout matériel qui serait susceptible de mettre en danger le réseau national de communication et au-delà, la sécurité nationale.

Amorcée en décembre 2022, la mesure n'a pas été effective du fait que les deux parties n'avaient pas encore défini les modalités de mise en œuvre. Si l'envoi de techniciens de l'Anrtic au niveau des postes (ports, aéroports), frontières pour la vérification des produits semble acté, le délai de celle-ci (vérification) doit éviter au commerçant de tomber sous le coup des pénalités douanières pour retard au niveau de l'enlèvement de la marchandise. Toujours est-il qu'une question revient dans toutes les lèvres. Y'aura-t-il un moratoire qui va être accordé aux importateurs pour pouvoir se débarrasser des commandes déjà en cours avant l'entrée en vigueur de la mesure ? Les deux parties doivent lancer une campagne de sensibilisation pour expliquer à la population et aux opérateurs économiques, la pertinence d'une telle décision.

Cela évitera les couacs et les incompréhensions au moment de l'exécution de la mesure, comme on a pu le constater quand l'Etat a voulu interdire la vente des sachets non dégrada-



bles. Bien que la mesure ait été saluée comme une avancée surtout dans le respect des normes environnementales, elle n'a pas connu le succès escompté eu égard de la forte opposition qu'elle a rencontrée avec les principaux importateurs du produit. L'objectif ultime est de limiter l'entrée sur le territoire national de produits qui ne seraient pas conformes à la législation en vigueur aux Comores », nous a confié un technicien de la boîte.

Un peu de pédagogie ne fera du mal à personne, au contraire elle aidera à rendre forte la mesure au moment de sa mise en application. Cet assainissement du marché d'exportation des matériaux radioélectriques qui aura comme corollaire, la limitation des « brouillages des fréquences » et la préservation des « systèmes de radiocommunications », dans le pays, doit passer par l'adhésion de toutes les parties prenantes.

Imtiyaz

## UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET  
ET DU SECTEUR BANCAIRE

Secrétariat Général

## Projet d'Appui à la Gouvernance Financières (PAGF)

Acheteur : MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE

## AVIS DE DEMANDE DE COTATION OUVERTE

Date : 02 Août 2024.

Nom du Projet : Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGF)

DC No: 2024/03/08/MFBSB/PAGF/AAO/F-DGI\_PAGF.

1. Le Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire a obtenu un co-financement de l'Agence Française de Développement et de l'Union Européenne pour financer le coût du Projet d'Appui à la Gouvernance Financières(PAGF). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce Co-financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du présent contrat « **Conception et livraison des Agendas Fiscaux de la DGI pour l'année 2025.**

2. Le Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour la conception et la livraison d'équipement.

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de

Gestion du Projett'Appui à la Gouvernance Financières(PAGF) à l'attention du Coordonnateur du Projet

–Email : [coordination.pagfcomores@gmail.com](mailto:coordination.pagfcomores@gmail.com), copie à [coordon.pagfcomores@gmail.com](mailto:coordon.pagfcomores@gmail.com) et

[rpm.pagfcomores@gmail.com](mailto:rpm.pagfcomores@gmail.com) et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres dans l'adresse mentionné ci-dessus du Lundi au Vendredi entre 08 heures et **16 heures (heure de Moroni-Union des Comores)**. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement<sup>7</sup> non remboursable de **vingt mille francs comoriens (20 000 KMF)** . La méthode de paiement sera en espèce.

4. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard, **le Lundi 02 Septembre à 10 heures et 05 minutes**. Les Offres doivent comprendre « **une garantie de soumission d'un montant total de 3% par rapport à l'Offre** ».

5. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent à l'adresse ci-après : Salle de conférence du Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire-Moroni Place de l'Indépendance, **le Lundi 02 septembre 2024 à 10 heures et 30 minutes-heure de Moroni-Union des Comores.**

6. Les offres reçues tardivement seront rejetées automatiquement.

7. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Projet d'Appui à la Gouvernance Financières(PAGF)A l'attention de M. Ahamada Ali Mmadi, Coordonnateur National du Projet-Adresse : Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire-Place l'Indépendance-Fax : Moroni / B.P : 324 -Email : [coordination.pagfcomores@gmail.com](mailto:coordination.pagfcomores@gmail.com), copie à [coordon.pagfcomores@gmail.com](mailto:coordon.pagfcomores@gmail.com) et [rpm.pagfcomores@gmail.com](mailto:rpm.pagfcomores@gmail.com) -Tél : +269 332 60 09/ 349 67 76.





**Union des Comores**  
Ministère de l'Environnement,  
chargé du Tourisme



1- Le Projet Ulanga mali « Appui à la gestion durable des ressources et du territoire des Comores » est co-financé par l'Agence française de développement (AFD) et l'Union européenne (UE), qui a délégué la gestion des fonds à l'AFD. Le projet s'inscrit notamment dans la programmation UE 2021-2027 d'appui au Plan Comores Emergent (horizon 2030), en particulier sur le programme Pacte vert et bleu (PVB).

Le projet est sous la maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'Environnement chargé du Tourisme (MET) de l'Union des Comores. Il est constitué d'une unité de gestion de projet (UGP) basée à Moroni et disposant d'une antenne à Mohéli. Le projet implique également le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat, en charge des affaires foncières et des transports terrestres (MATUAFFT) ainsi que le Parc National de Mohéli (PNM).

2- L'objectif global du projet est de contribuer à la gestion durable du territoire de l'Union des Comores, à la préservation des écosystèmes insulaires et à un développement socioéconomique inclusif et durable des populations des îles de Mohéli, Grande Comore et Anjouan. Trois objectifs spécifiques sont attendus :

- OS1. Renforcer le Parc national de Mohéli et identifier des sources de financement pérennes pour l'exercice de ses missions, à savoir, la conservation de la biodiversité et le développement des communautés locales;

- OS2. Contribuer à l'opérationnalisation du schéma d'aménagement territorial (SAT) de Mohéli à travers une gestion intégrée des bassins versants vulnérables ; et

- OS3. Contribuer à une planification concertée de l'aménagement des territoires de Grande Comore et d'Anjouan, à travers l'élaboration des SAT de ces deux territoires.

3- Une partie du financement du projet est prévu de recruter le personnel de l'Unité de Gestion. Cet appel à candidature vise à recruter le Responsable Technique – Suivi-Evaluation (RT-SE) qui a un rôle équivalent à un Coordonnateur Adjoint, avec une dimension technique marquée. A ce titre, il aura pour mission **d'assurer la bonne gestion et exécution technique du Projet, en cohérence avec la gestion financière de celui-ci, et en veillant à animer l'équipe technique de l'UGP mobilisée à Fomboni**, conformément aux orientations du document de conception et de l'accord de financement signé entre le Gouvernement des Comores et l'AFD, ainsi qu'avec l'UE dans le cadre du Pacte Vert et Bleu (PVB).

**4- PROFIL :**

- Être de nationalité Comorienne.
- Titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5, équivalent Master en agriculture/agronomie, aménagement du territoire, environnement, foresterie ou équivalent.
- Attester d'au moins 15 ans d'activités profession-

nelles dans la réalisation de projets en zone rurale.

- Avoir occupé un ou des postes à responsabilité au sein d'unités de coordination de projets, et fournir les attestations de fin de mission et/ou bilans d'activités concluants.

- Expérience personnelle dans la gestion administrative et financière de projets, si possibles sous financements extérieurs.

- Aptitudes reconnues dans la gestion d'équipes, ainsi que la dialogue multi-acteurs (institutions, acteurs non-étatiques, communautés bénéficiaires, etc.).

- Aptitude à utiliser les applications standards de Microsoft Office (Word, Excel, PowerPoint).

**5. DOSSIERS**

- Letterer de motivation
- Cv
- Diplome et Certificat
- Liste de trois personnes de contact
- Deux photos recentes

6- Les candidats intéressés à cet appel à candidature doivent déposer leurs dossiers au siège de l'UGP sis à Mdé ex CEFADER de 8h à 14h30 du **lundi au Jeudi et de 8h à 11h30 le vendredi**. Ils peuvent aussi retirer l'ensemble des TDR au siège de l'UGP à l'adresse mentionnée ci-dessus.

7- Les candidats ont **jusqu'au Vendredi 13 Septembre à 11h** pour déposer leurs dossiers.



1- Le Projet Ulanga mali « Appui à la gestion durable des ressources et du territoire des Comores » est co-financé par l'Agence française de développement (AFD) et l'Union européenne (UE), qui a délégué la gestion des fonds à l'AFD. Le projet s'inscrit notamment dans la programmation UE 2021-2027 d'appui au Plan Comores Emergent (horizon 2030), en particulier sur le programme Pacte vert et bleu (PVB).

Le projet est sous la maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'Environnement chargé du Tourisme (MET) de l'Union des Comores. Il est constitué d'une unité de gestion de projet (UGP) basée à Moroni et disposant d'une antenne à Mohéli. Le projet implique également le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat, en charge des affaires foncières et des transports terrestres (MATUAFFT) ainsi que le Parc National de Mohéli (PNM).

2- L'objectif global du projet est de contribuer à la gestion durable du territoire de l'Union des Comores, à la préservation des écosystèmes insulaires et à un développement socioéconomique inclusif et durable des populations des îles de Mohéli, Grande Comore et Anjouan. Trois objectifs spécifiques sont attendus :

- OS1. Renforcer le Parc national de Mohéli et identifier des sources de financement pérennes pour l'exercice de ses missions, à savoir, la conservation de la biodiversité et le développement des communautés locales;

- OS2. Contribuer à l'opérationnalisation du schéma d'aménagement territorial (SAT) de Mohéli à travers

une gestion intégrée des bassins versants vulnérables ; et

- OS3. Contribuer à une planification concertée de l'aménagement des territoires de Grande Comore et d'Anjouan, à travers l'élaboration des SAT de ces deux territoires.

3- Une partie du financement du projet est prévu de recruter le personnel de l'Unité de Gestion. Cet appel à candidature vise à recruter le Responsable de Passations de Marchés (RPM) qui aura pour mission d'assurer la bonne gestion et exécution des marchés passés dans le cadre du Projet, afin de contribuer à sa bonne redevabilité (technique et financière), conformément aux orientations du document de conception et de l'accord de financement signé entre le Gouvernement des Comores et l'AFD, ainsi qu'avec l'UE dans le cadre du Pacte Vert et Bleu (PVB).

**4- PROFIL :**

- Être de nationalité Comorienne.
- Titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5, équivalent Master en économie, gestion, droit, commerce ou équivalent.
- Attester d'au moins 10 ans d'activités professionnelles dans la passation de marchés.
- Avoir occupé un ou des postes à responsabilité au sein d'unités de coordination de projets, et fournir les attestations de fin de mission et/ou bilans d'activités concluants.
- Connaissance avérée et expérience pratique de

l'acquisition de biens et travaux, et l'acquisition de services de consultants dans le cadre des conditions de financement des projets de développement.

- Connaissances indispensables de la réglementation nationale en matière de passation de marchés publics.

- Aptitude à tenir de façon rigoureuse le plan de passation de marché du projet, selon les normes requises.

- Aptitude à utiliser les applications standards de Microsoft Office (Word, Excel, PowerPoint).

- Avoir une éthique de travail et de bonne gestion des ressources publiques.

- Avoir de bonnes capacités d'analyse, d'organisation et d'excellentes compétences en communication et gestion de l'information.

**5. DOSSIERS**

- Letterer de motivation
- Cv
- Diplome et Certificat
- Liste de trois personnes de contact
- Deux photos recentes

6- Les candidats intéressés à cet appel à candidature doivent déposer leurs dossiers au siège de l'UGP sis à Mdé ex CEFADER de **8h à 14h30 du lundi au Jeudi et de 8h à 11h30 le vendredi**. Ils peuvent aussi retirer l'ensemble des TDR au siège de l'UGP à l'adresse mentionnée ci-dessus.

7- Les candidats ont **jusqu'au Vendredi 13 Septembre à 11h** pour déposer leurs dossiers.